

## Foyer Socio-Éducatif

La cotisation au FSE permet à l'élève adhérent :

- D'accéder à la salle de musique, au baby-foot, à la table de tennis de table et par extension à tout matériel mis à disposition.
- De bénéficier de l'accès à un photocopieur avec une carte chargée de 50 photocopies.
- De bénéficier d'un tarif préférentiel sur les denrées vendues par la cafétéria.

Le FSE participe également au financement d'actions mises en place par le CVL et les éco-délégués : vente de roses, organisation d'un petit-déjeuner, décorations de Noël, participation au financement d'un panneau d'affichage pour les instances de représentativité des élèves, etc...

Un établissement scolaire ne constitue pas seulement un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de vie que les élèves et les familles, en lien avec le FSE, peuvent contribuer à agrémenter.

La cotisation annuelle est fixée à 8 euros. Pour les paiements par chèque, noter nom, prénom et niveau pour l'année scolaire 2023 2024 au dos. Si paiement en espèces, prévoir le compte juste dans une enveloppe avec les mêmes consignes que pour un chèque.

**Messieurs Guittet et Bourel,  
Secrétaire et président du FSE**